



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 27 novembre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Les nouvelles modalités du confinement à compter du 28 novembre 2020**

Conformément aux annonces du Président de la République et du gouvernement, une nouvelle étape dans la stratégie de confinement mise en place pour lutter contre l'épidémie s'ouvrira à compter du samedi 28 novembre 2020.

Le préfet de la Dordogne rappelle, avant tout, que le confinement et le système de l'attestation dérogatoire pour se déplacer restent en vigueur. Il faudra donc continuer à limiter ses déplacements, à télétravailler, quand cela est possible, à renoncer aux réunions privées et aux rassemblements familiaux ainsi qu'à toute sortie, non nécessaires.

Les déplacements pour motifs de promenade ou activité physique individuelle en extérieur seront désormais autorisés dans un rayon de 20 kilomètres autour du domicile et pour trois heures. Tous les commerces pourront rouvrir ainsi que les services à domicile reprendre dans le cadre d'un protocole sanitaire strict jusqu'à 21 heures au plus tard.

L'objectif est de permettre le retour progressif de certaines activités tout en maintenant un haut niveau de sécurité sanitaire. Il faut collectivement poursuivre les efforts engagés afin que le ralentissement de la circulation du virus se poursuive.

Afin d'éviter les fortes concentrations de clients et les files d'attente importantes, le préfet de la Dordogne a autorisé, conformément aux instructions gouvernementales, les commerces périgourdins à ouvrir les dimanches à compter du 29 novembre et ce jusqu'à la fin de l'année 2020. Les horaires d'ouverture ont également été étendus jusqu'à 21h.

Le préfet en appelle à la responsabilité de chaque périgourdine et périgourdin pour étaler leurs achats de Noël dans les jours à venir et à limiter leurs déplacements.

